



# CIRCULAIRE DE RENTRÉE

2026 — 2027

**GROUPE SCOLAIRE ASSOMPTION – JEANNE D'ARC PESSAC**

**Document à destination des familles et des élèves**

---

*“Un climat éducatif pour transformer le monde”*



Chers parents, chers élèves,

Afin de préparer au mieux la rentrée 2026, vous trouverez dans ce courrier quelques renseignements sur son organisation, sur certaines de ses nouveautés mais également sur le fonctionnement de l'établissement.

## UNE RENTRÉE ET UNE ANNÉE AVEC SON ORGANISATION

Cette rentrée 2026 à Assomption Jeanne d'Arc s'effectue avec l'équipe administrative suivante :

Monsieur **Pierre LANDÈCHE**, assurera la fonction de Chef d'établissement du collège et du lycée, et la coordination de l'ensemble scolaire.

Nous avons la joie d'accueillir Madame **Nathalie LABAT**, qui assurera à partir de cette rentrée scolaire la fonction de Chef d'établissement de l'école. Mesdames **Valérie CASSOU** et **Corinne VOLAND** assureront chacune la fonction d'adjointe de Direction. Madame **Corinne VOLAND** suivra plus particulièrement le lycée.

L'équipe de Direction est composée également d'une attachée de gestion, Madame **Armelle REYSSAC**, qui travaille en collaboration étroite avec la Direction et le conseil d'administration de l'Association de Gestion des Etablissements Assomption (A.G.E.A.). Elle est secondée par Madame **Emilie COLAS-BIGEY** au service comptabilité et par Madame **Caroline STAMPFLER**, pour les ressources humaines et l'organisation des sorties et des voyages.

Madame **Lucie LOUPIEN** continuera d'assurer la fonction de chargée de communication pour le groupe scolaire.

Mesdames **Agnès SAINT-BLANCAT** et **Aïnhua RIOS** assurent le secrétariat du collège.

Madame **Laurence VILLEGOUREIX** assure le secrétariat du lycée.

Madame **Marie BROSSARD** assure le secrétariat des inscriptions.

Chaque année, une **convention de scolarisation** est établie, elle permet de clarifier les engagements respectifs entre les familles et notre groupe scolaire. L'inscription à Assomption Jeanne d'Arc ne peut se faire sans l'acceptation de cette convention de scolarisation.

Pour les collégiens et les lycéens, cette convention de scolarisation faisait partie du dossier d'inscription, les familles l'ont donc normalement déjà signé.

Notre **Projet d'établissement**, promulgué il y a **six ans**, et que vous pouvez consulter sur notre site Internet reste notre feuille de route pour les prochaines années. Il est composé de cinq axes : celui de la spiritualité, celui de la dimension internationale, celui de la pédagogie, celui du vivre ensemble, et enfin celui de la valorisation des compétences.

Notre **site internet** vous permet de suivre l'actualité de notre établissement. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Nous vous rappelons que la **restauration du groupe scolaire** est assurée par la société **ALIUM**. Les menus sont mis en ligne sur notre site Internet, accompagnés d'une fiche qui décrit les éventuels allergènes pour les élèves qui pourraient être sujets à des allergies.

Les voyages et les échanges, proposés dans de nombreux pays, permettent d'offrir à nos élèves une ouverture d'esprit et un épanouissement qu'ils sauront, plus tard, mettre au service de la société. Nous vous rappelons que ces voyages, s'ils sont un vrai plus proposé par l'établissement, sont accompagnés par des enseignants qui, pendant ce temps, ne peuvent pas assurer leurs cours habituels. Cependant, à chaque fois, les services de la vie scolaire, et notamment Madame **Muriel GRANGEAU** pour le collège et Monsieur **Xavier DUPRAT** pour le lycée, feront au mieux pour aménager les emplois du temps des élèves.

Depuis février 2021, le groupe scolaire Assomption - Jeanne d'Arc a intégré le programme européen **ERASMUS+**. Par ailleurs, nous avons obtenu le label EUROSCOL, décerné par le Rectorat de l'académie de Bordeaux, ainsi que **le label Ouverture Internationale**, décerné par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, qui sont autant de reconnaissances de cette mobilisation qui inscrit notre établissement dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un espace européen de l'éducation.

Autant d'opportunités qui vont permettre aux élèves sélectionnés d'effectuer des mobilités longues, au minimum 2 mois, dans différents pays européens.

Pour les élèves et les familles de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>, intéressés par des mobilités ERASMUS+ sur l'année scolaire 2027/2028, une réunion d'information sera programmée le **lundi 5 octobre 2026**, à 18h00, dans la grande étude du lycée.

Les résultats au Baccalauréat (**99,09% de réussite avec 70,91 % de mentions**, dont **trois mentions Très bien avec félicitations du jury** !!).



## JOURNEES D'INTEGRATION DES CLASSES DE 6<sup>ÈME</sup> ET DE 2<sup>NDE</sup>

Des **journées d'intégration** pour les classes de **6<sup>ème</sup>** et de **2<sup>nde</sup>** seront organisées en début d'année scolaire.

**Pour le niveau 6<sup>ème</sup>** : la rentrée se fera mardi 1er septembre à 9h30. Après avoir passés la matinée avec votre professeur principal, vous irez pique-niquer (à amener) dans un parc avec les professeurs que vous aurez durant votre année dans le but de faire connaissance avec l'équipe éducative et les nouveaux camarades de la classe. Durant l'après-midi, vous participerez à des jeux de cohésion. La fin de cette journée est à 15h30.

**Pour le niveau 2<sup>nde</sup>** : 3 et 4 septembre 2026 (départ 8h00 avec un rendez-vous à 7h30 le 03/09/2026 et retour vers 16h00 le 04/09/2026). Coût : 80€. Lieu : Montalivet (Gironde).

Les circulaires pour ces sorties seront envoyées rapidement et à remettre aux professeurs principaux en début d'année.

## TRANSPORTS POUR ARRIVER À JEANNE D'ARC ASSOMPTION

Nous rappelons que les élèves qui utilisent les transports en commun pour se rendre au collège ou au lycée peuvent bénéficier de tarifs réduits.

Si des attestations doivent être signées par l'établissement, vous pouvez les faire parvenir à l'administration de l'établissement afin qu'elles soient visées.

Notre établissement étant engagé dans une démarche développement durable, nous invitons les élèves à privilégier les modes de déplacement doux ainsi que les transports en commun pour rejoindre l'établissement.

## ÉCOLE DIRECTE (COLLÈGE ET LYCÉE)

Afin de faciliter la communication, nous utilisons un système d'information et de communication par Internet.

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, vous pouvez utiliser les fonctionnalités de l'espace numérique de travail (ENT) du serveur Ecole Directe pour les collégiens et pour les lycéens, et consulter : l'emploi du temps de la classe, les absences et retards, le cahier de texte, les notes, envoyer & lire les messages (enseignants, secrétariat, comptabilité, vie scolaire).

Les codes Ecole Directe, pour les élèves déjà présents l'année dernière dans le groupe scolaire, n'auront pas besoin d'être réinitialisés. Pour les nouveaux élèves (6<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> en particulier), ces identifiants et mots de passe seront distribués aux élèves à la rentrée, et les familles les recevront par mail.

En application d'une directive du Ministère de l'Education Nationale (Bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2025), la suspension de la diffusion de nouvelles informations entre les personnels d'enseignement et d'éducation, les élèves et leur famille, dans Ecole Directe, sera instaurée le soir (de 20 h à 7 h le lendemain) et en fin de semaine (du vendredi 20 h au lundi 7 h). L'accès sera néanmoins possible, que ce soit en consultation, en modification ou en saisie. En cas de modification ou de saisie pendant la plage horaire de suspension, l'affichage des mises à jour sera différé jusqu'à la fin de cette plage et un message de rappel sur la suspension sera affiché automatiquement. Cette suspension s'applique à toute nouvelle information (messages, notes, devoirs, billets de blog, etc.) et pas uniquement aux notifications.

## LE CARNET DE CORRESPONDANCE VIA ECOLE DIRECTE (COLLEGE)

Pour cette rentrée 2026, le **Carnet de correspondance** des élèves au collège est entièrement numérique, sur **Ecole Directe**.

Les parents seront donc invités à le consulter régulièrement.

Au collège, les élèves auront une carte qui nous permettra de suivre les autorisations d'entrée ou de sortie dans l'établissement. Ils devront l'avoir à tout instant sur eux. Dans le cas contraire, toute sortie anticipée ne sera pas possible.

## REGLEMENT INTERIEUR DES ELEVES ET « CARNET DE SUIVI »

Depuis la rentrée 2023, un nouveau **Règlement intérieur des élèves** (collège et lycée) est mis en place. Il a connu quelques modifications à cette rentrée 2026. Il devra obligatoirement être signé par tous les élèves et leurs parents (ou le responsable légal). Il fera l'objet d'un travail particulier en début d'année avec les professeurs principaux de chaque classe du collège et du lycée.

Il sera accompagné d'un Carnet de suivi (en version papier), un outil qui permettra d'accompagner chaque élève dans son travail et par rapport à son comportement. Son utilisation sera explicitée aux élèves en début d'année scolaire.

Au lycée, ce document prendra une nouvelle forme. Il sera appelé Journal d'un lycéen.

**À noter : L'utilisation du téléphone portable est désormais strictement interdite dans l'enceinte du lycée, sauf durant la pause méridienne, et que dans la cour de récréation.**

## AUTORISATION DE SORTIE (COLLEGE)

Afin d'éviter des conséquences fâcheuses sur l'organisation de la Vie Scolaire ainsi que sur le gaspillage des repas :

- Pour les élèves externes, pas de sortie de l'établissement avant 11h40 et retour obligatoire pour 13h05 ou 13h50 en fonction de l'emploi du temps de l'élève.
- Pour les demi-pensionnaires, **pas de sortie autorisée avant 13h30** si l'élève n'a plus cours de l'après-midi. C'est-à-dire que l'élève déjeune dans l'établissement et peut sortir après.

Les études sont donc obligatoires. Les demandes écrites pour une sortie anticipée ne seront plus prises en compte.

## INSCRIPTION À LA PASTORALE — PRÉPARATION AUX SACREMENTS

Notre groupe scolaire, au collège comme au lycée, offre des propositions pastorales variées, en fonction des niveaux, du cheminement spirituel des élèves, et du respect des convictions de chacun.

Pour tous ceux qui le souhaitent, l'aumônerie est proposée à chaque élève désireux de découvrir ou d'approfondir un parcours spirituel et de Foi. En particulier, les élèves qui souhaitent préparer leur baptême, première communion, profession de Foi ou confirmation.

Vous trouverez avec cette circulaire un certain nombre d'informations sur l'organisation de la pastorale l'année prochaine à Jeanne d'Arc Assomption.

Nous rappelons que l'inscription à toutes ces activités liées à la pastorale est facultative.

## L'INFO DU LUNDI

Tous les lundis matin, une **Info du lundi** sera affichée dans l'établissement, et envoyée (pour tous les niveaux) à tous les parents par **Ecole Directe**.

Cette feuille d'information est un **outil privilégié de communication entre l'établissement et les familles**. Des informations importantes, notamment administratives, y sont données ; certaines passent seulement par ce biais. Nous vous demandons donc d'en prendre connaissance systématiquement chaque début de semaine.

## PHOTOS DE CLASSES : SEPTEMBRE 2026

Les photos de classes et individuelles auront lieu :

- [Le lundi 14 septembre 2026](#) pour les collégiens.
- [Le mercredi 16 septembre 2026](#) pour les lycéens.

## CALENDRIER CONGES ET JOURS FERIES 2026-2027

### • TOUSSAINT

**Départ** vendredi 16 octobre 2026, au soir  
**Retour** lundi 2 novembre 2026, au matin

### • HIVER

**Départ** vendredi 12 février 2027, au soir  
**Retour** lundi 1<sup>er</sup> mars 2027, au matin

### • PRINTEMPS

**Départ** vendredi 9 avril 2027, au soir  
**Retour** lundi 26 avril 2027, au matin

### • WEEK-END DE LA PENTECÔTE

**Départ** vendredi 14 mai 2027, au soir  
**Retour** mardi 18 mai 2027, au matin

### • NOËL

**Départ** vendredi 18 décembre 2026, au soir  
**Retour** lundi 4 janvier 2027, au matin

### • WEEK-END DE PÂQUES

**Départ** vendredi 26 mars 2027, au soir  
**Retour** mardi 30 mars 2027, au matin

### • PONT DE L'ASCENSION

**Départ** mercredi 5 mai 2027, au soir  
**Retour** lun. 10 mai 2027, au matin

### • VACANCES D'ÉTÉ

**Départ** samedi 3 juillet 2027

# HORAIRES DES COURS PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE

Voici les horaires habituels des cours au collège et au lycée pour cette nouvelle année scolaire.

|            | Matin       | Pause Déjeuner | Après-Midi                     |            |
|------------|-------------|----------------|--------------------------------|------------|
|            | 8h00-8h55   |                | 12h55-13h50                    |            |
|            | 8h55-9h50   |                | 13h50-14h45                    |            |
| Récréation | 9h50-10h10  |                | 14h45-15h40                    |            |
|            | 10h10-11h05 |                | 15h40-15h55                    | Récréation |
|            | 11h05-12h00 |                | 15h55-16h50                    |            |
|            | 12h00-12h55 |                | 16h50-17h45                    |            |
|            |             |                | 17h45-18h40<br>(options lycée) |            |

NB : Les collégiens n'ont jamais cours l'après-midi après 16h50 (sauf options).

# ETUDE ET CANTINE POUR LES COLLEGIENS

Ils fonctionneront dès le premier jour de cours pour les élèves inscrits, soit, cette année, le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Les élèves auront la possibilité de s'inscrire comme demi-pensionnaire sur une journée fixe (DP1) de la semaine, ou deux journées fixes (DP2), ou trois journées fixes (DP3). Les élèves qui mangent tous les jours sont DP4. Les familles seront facturées annuellement selon le forfait choisi.

Si des élèves externes, DP1, DP2 ou DP3 souhaitent s'inscrire pour des repas occasionnels, ils pourront acheter des tickets à l'unité via le Porte-Monnaie électronique sur Ecole Directe. La société de restauration ALIUM travaillant avec des produits frais qui doivent être commandés plusieurs jours en amont des repas, les élèves qui mangent occasionnellement devront s'inscrire au moins 10 jours en amont d'un repas pour avoir la garantie de bénéficier des menus programmés.

Dans le cas contraire, ils pourront tout de même s'inscrire jusqu'au jour même, sans avoir cependant la garantie de bénéficier du menu prévu. Des repas de substitution seront fournis dans ce cas.

Les changements de régime ne pourront être pris en compte que par trimestre.

**Les repas seront remboursés (à hauteur de 3,00 €/repas) automatiquement lorsque les élèves seront en sorties (stage en entreprise pour les élèves de 3<sup>ème</sup> notamment) ou voyages (Erasmus+ notamment) programmés dans le cadre scolaire. Seules les absences d'un minimum de 7 jours consécutifs (avec certificat médical à l'appui) donneront lieu à un remboursement des repas (à hauteur de 3,00 €/repas). Aucun autre motif de remboursement des repas de la cantine n'est accepté.**

Rappel des heures de l'étude du soir pour les collégiens : de 17h00 à 18h00.

Nous rappelons que les collégiens qui ne sont pas inscrits à la cantine n'ont pas le droit de manger à l'intérieur de l'établissement.

***Comme mentionné dans la fiche financière 2026/2027, un forfait annuel de 190 € sera facturé par élève bénéficiant d'un PAI (Plan d'accueil individualisé) l'autorisant à apporter son repas personnel, pour couvrir les charges fixes (surveillance, chauffage, eau, électricité, nettoyage).***

## **CANTINE POUR LES LYCEENS**

Le fonctionnement de la cantine est le même pour les lycéens que pour les collégiens.

Les lycéens qui ont cours le mercredi après-midi auront la possibilité de s'inscrire à la cantine le mercredi midi à l'année. Ils peuvent donc être considérés comme des DP5.

Nous rappelons que les lycéens qui ne sont pas inscrits à la cantine n'ont pas le droit de manger à l'intérieur de l'établissement

## **LIVRES SCOLAIRES POUR LES COLLEGIENS**

Ils seront distribués en présence du Professeur Principal au cours de la première journée, y compris ceux qui ne rentrent pas dans la gratuité (Travaux dirigés en anglais, autres langues vivantes, mathématiques ou français, musique, latin, etc.) et qui seront facturés aux familles.

Il est rappelé que les élèves sont responsables de la bonne tenue des livres. Ils devront les rendre en bon état en fin d'année. Cette remise en état se fera à la maison sous le contrôle et la responsabilité des parents. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille.

Pour les élèves qui rentrent en 6<sup>ème</sup>, et les nouveaux élèves sur les autres niveaux du collège, ils devront être munis d'un casque avec micro directionnel et prise jack unique. L'établissement pourra en fournir aux familles qui le demandent pour la somme de 46 euros. Une enquête sera réalisée rapidement en début d'année pour répertorier les demandes.

## LIVRES SCOLAIRES POUR LES LYCEENS

Les livres peuvent être achetés via le dispositif payant ARBS. Les cahiers d'activités sont également à la charge des familles.

Toutes les informations utiles vous sont communiquées dans le document ci-joint.

## FOURNITURES SCOLAIRES COLLÈGE

La liste des fournitures pour les collégiens est déjà mise en ligne sur le site Internet du collège



L'établissement inscrit sa démarche dans une dynamique de développement durable et de respect de l'environnement. Dans cette liste de fournitures scolaires, nous vous suggérons de recycler au maximum le matériel que les élèves ont déjà, ou d'acheter des articles qui respectent l'environnement.

## CASIERS POUR LES COLLÉGIENS

Les élèves de 6<sup>ème</sup>, étant affectés sur une classe pour l'année, n'ont pas de casier.



Seuls les élèves des classes de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) leur permettant d'avoir un double jeu de livres auront un casier dans la salle d'étude du collège.

Comme les années précédentes, les autres élèves des classes de 5<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> pourront entreposer leurs sacs dans l'étude du collège pendant la pause méridienne

## POUR LES COLLÉGIENS

La lecture au collège : Parce que la lecture reste une compétence primordiale qu'un élève doit maîtriser à son arrivée au collège, mais également un outil privilégié pour la construction du savoir de tout jeune, nous incitons les jeunes à lire chaque jour.

En conséquence, merci de veiller à ce que votre enfant ait toujours un livre à lire dans son cartable (revue à but pédagogique autorisée).



Un dispositif ¼ d'heure lecture quotidien est mis en place afin d'inciter nos élèves à lire régulièrement. Il leur sera explicité en début d'année.



Conformément aux directives ministérielles, le téléphone portable ne pourra pas être utilisé dans l'enceinte de l'établissement. Pour les élèves qui en possède un, il doit être éteint et non visible.

## ASSURANCE SCOLAIRE 2026-2027

Le groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption souscrit au collège à **FIDES Assurance**, et à la **Mutuelle SAINT CHRISTOPHE** au lycée, pour la garantie « **individuelle accidents** ».

Ces garanties couvrent la plus grande partie des activités faites dans le cadre du collège ou du lycée, notamment pour les sorties et les voyages scolaires.

Les familles n'ont donc aucune démarche supplémentaire à faire ni aucun document à fournir.

## DEMANDE DE BOURSE NATIONALE 2026-2027

Pour les familles qui peuvent prétendre à une bourse scolaire, en collège ou en lycée, vous serez informés des démarches à effectuer au mois de septembre 2026.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Direction de l'établissement, auprès de **Madame Agnès SAINT-BLANCAT** ([secretariat.direction@jdapessac.eu](mailto:secretariat.direction@jdapessac.eu)) pour les collégiens, ou au secrétariat du lycée Assomption Sainte Chotilde, auprès de **Madame Sandrine PIETRZAC** ([sec.lycee@assomption-bordeaux.com](mailto:sec.lycee@assomption-bordeaux.com)).

## CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un exemplaire vous sera adressé au début du mois de septembre. Nous vous demandons de CONSERVER L'ORIGINAL et de faire des photocopies pour vos différents besoins (carte de transports scolaires, impôts, allocations familiales, ...).

## PAIEMENT DES SCOLARITES, DE LA DEMI PENSION ET DE L'ETUDE

Les familles qui ont choisi le prélèvement automatique auront les prélèvements les 5 de chaque mois :

- du mois d'octobre 2026 au mois de juillet 2027 compris pour le collège
- du mois d'octobre 2026 au mois de juin 2027 pour le lycée.

Pour les familles qui ont choisi un autre mode de règlement, merci de nous le faire parvenir au plus tard le 5 de chaque mois (octobre 2026 à juin/juillet 2027 compris). Les règlements concernant le lycée doivent être envoyés au service comptabilité de l'ASC Bordeaux.

Tout changement de régime (demi-pensionnaire / externe) se fera par écrit auprès de la comptabilité pour les collégiens ([comptabilite@jdapessac.eu](mailto:comptabilite@jdapessac.eu)) et auprès du CPE pour les lycéens ([cpe.lycee@jdapessac.eu](mailto:cpe.lycee@jdapessac.eu)). **Ils ne peuvent se faire que par trimestre.**

**Pour les collégiens :** la facture annuelle sera disponible sur **Ecole Directe** dans le courant du mois de septembre. En cas de modifications, une facture complémentaire vous sera envoyée.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Emilie COLAS-BIGEY**, comptable du collège, à l'adresse suivante : [comptabilite@jdapessac.eu](mailto:comptabilite@jdapessac.eu) (ou via ecoledirecte).

**Pour les lycéens :** votre facture (et toutes régularisations qui suivront) sera disponible sur Ecole Directe dans le courant du mois de septembre. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Sandra GIROTTI**, Service économat des familles à l'Assomption Sainte Clotilde, par téléphone au 05.56.48.77.77 ou à l'adresse suivante [economat.familles@assomption-bordeaux.com](mailto:economat.familles@assomption-bordeaux.com).

## VOYAGES, SORTIES PEDAGOGIQUES ET CLASSES DE DECOUVERTE

Pour TOUS :

- La **FICHE D'URGENCE** a été remplie par toutes les familles du lycée. Pour les collégiens, elle sera remise à la rentrée. Merci de tenir informée Mme IRIART ([responsable.sante@jdapessac.eu](mailto:responsable.sante@jdapessac.eu)) en cas de changement concernant la santé de votre enfant (traitements, allergies, etc.).
- Veillez à ce que **la carte d'identité de votre enfant soit en cours de validité**, et, le cas échéant, le **passport** pour les voyages en dehors de l'Europe. Les délais pour faire établir des papiers d'identité ayant été rallongés, n'attendez pas le dernier moment pour effectuer les démarches nécessaires.
- Nous vous invitons également à vérifier la date de validité de **la carte européenne de santé** de votre enfant, pour d'éventuels déplacements en Europe. Et à en demander une nouvelle le cas échéant.
- Veillez à ce que les **vaccins** soient à jour pour les démarches sanitaires au sein ou en dehors de l'établissement.

## QUELQUES DATES À RETENIR

- À partir de cette rentrée scolaire, et pour s'adapter aux exigences du contrôle continu pour le Baccalauréat, **l'organisation de l'année pour toutes les classes** se fera par semestre. L'arrêt des notes du 1<sup>er</sup> semestre est prévu **fin janvier 2027**.
- **Portes ouvertes** du collège et du lycée : **Samedi 6 février 2027, de 9h00 à 13h00**

## POUR TOUS

- Madame **Laure IRIART**, infirmière et responsable santé de l'établissement, reste à disposition des familles pour la mise en place des PAI ou autres protocoles en début d'année. Son mail est le suivant : [responsable.sante@jdapessac.eu](mailto:responsable.sante@jdapessac.eu).
- Madame IRIART, assurera un **Point Écoute**. C'est un lieu de paroles et d'échanges où les élèves peuvent venir se confier, en toute confidentialité. Madame Elodie BILLARD, assistante d'éducation au collège et au lycée, proposera également des créneaux pour ce dispositif.

- Il n'est pas souhaitable que les élèves aient sur eux des objets de valeur, ni de grosses sommes d'argent (se limiter aux frais de transport). Si pour une raison importante, un élève doit avoir avec lui une somme d'argent ou un objet de valeur, il peut les confier au CPE (**Madame Valérie DI GUGLIEMO** pour le collège ou **Monsieur Xavier DUPRAT** pour le lycée), qui le lui remettra au moment souhaité

**Chaque élève reste responsable de ses affaires à chaque instant de la journée, notamment lors des déplacements ou pendant les cours d'EPS. Pendant les récréations et la pause de midi, les cartables et les sacs doivent être rangés dans l'étude du collège.**

En particulier, nous attirons l'attention de tous quant à l'utilisation des téléphones portables. Pour les collégiens, leur usage est strictement interdit au sein de l'établissement et ceux-ci doivent être éteints et non visibles (cf. le Règlement Intérieur). Pour les lycéens, il n'est autorisé que lors de la pause méridienne. Et donc interdit dans les salles de classes, le réfectoire et les coursives.

Nous rappelons qu'en cas d'urgence, un élève peut faire appel à un adulte de l'établissement pour téléphoner. Nous invitons donc les parents à sensibiliser leur enfant sur la bonne utilisation de ces outils.

- Vous aurez à lire attentivement et à signer dès la première semaine **le Règlement Intérieur des élèves de l'établissement**. L'inscription d'un jeune à Jeanne d'Arc-Assomption ne peut se faire sans l'acceptation et l'application dans son intégralité, par l'élève et sa famille, de ce Règlement Intérieur.
- La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause en dehors des heures précises de présence obligatoire.
- Un sondage pour les **régimes alimentaires particuliers** vous sera envoyé ultérieurement.

Restant à votre disposition et vous souhaitant de passer de bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. LANDÈCHE,  
Chef d'Établissement - Coordinateur

*P.S. : L'établissement sera fermé du vendredi 10 juillet 2026 à midi au mardi 18 août 2026 au matin.*